



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20 NOV. 2019



Madame la Préfète de la région Bretagne

Direction régionale des affaires
culturelles

Direction générale
des patrimoines

Le directeur général

Objet : projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables de Saint-Aubin-du-Cormier.

Lors de sa séance du 14 novembre 2019, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a donné un **avis favorable** à l'unanimité au projet de classement du site patrimonial remarquable de Saint-Aubin-du-Cormier, dont le périmètre est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Références
SP/SDMHEP/BPGE

2019/1/27535

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

182, rue Saint-Honoré
75033 PARIS cedex 01

Téléphone : 01 40 15 81 99

Le sous-directeur des monuments historiques et des espaces protégés

Emmanuel ÉTIENNE